



**Rapport de la commission pétitions et des grâces
au Grand Conseil**

concernant

les lettres-pétitions

- de 50 enseignants de La Chaux-de-Fonds,
de décembre 2008
 - de 31 enseignants du Collège des Terreaux à Neuchâtel,
du 30 janvier 2009,
- au sujet de l'office d'orientation scolaire et professionnelle
(OROSP) et des débats qui ont eu lieu au Grand Conseil lors
de la session du 4 novembre 2008**

(Du 12 mai 2009)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

1. INTRODUCTION

Lors de sa séance du 19 mars 2009, la commission des pétitions et des grâces a examiné les lettres-pétitions de 50 enseignants de La Chaux-de-Fonds, de décembre 2008, et de 31 enseignants du Collège des Terreaux à Neuchâtel, du 30 janvier 2009, au sujet de l'OROSP et des débats qui ont eu lieu au Grand Conseil lors de la session du 4 novembre 2008. Ont également participé à la séance, le secrétaire général du Département de l'éducation, de la culture et des sports, ainsi que le chef du service de l'orientation scolaire et professionnelle.

Composition de la commission

Président: M. Serge Vuilleumier, socialiste
Vice-président: M. René Tschanz, UDC
Rapporteuse: M^{me} Claudine Siegenthaler, socialiste
Membres: M. Eric Flury, socialiste
M^{me} Sylvie Fassbind-Ducommun, socialiste
M. Jean-Pascal Donzé, UDC
M. Roland Tanner, libéral-radical
M. André Obrist, libéral-radical
M. Jean-Walder, libéral-radical
M^{me} Marianne Ebel, SolidaritéS
M. Pierre-Alain Thiébaud, Verts

2. LETTRES-PETITIONS ET PREAMBULE

En décembre 2008 et le 30 janvier 2009, des enseignants de la Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel ont adressé les lettres-pétitions suivantes:

Lettre-pétition d'enseignants de La Chaux-de-Fonds, décembre 2008

A l'intention du Grand Conseil par son président, M. Walter Willener et du Conseil d'Etat, par son président, M. Roland Debély

Mesdames, Messieurs,

Suite au débat au sujet de l' OROSP lors de la séance du Grand Conseil du 4 novembre 2008 et au compte-rendu qui en a été fait dans la presse locale, les enseignants soussignés tiennent à exprimer leur entière satisfaction quant aux prestations offertes par les OROSP (Offices d'orientation scolaire et professionnelle). Ils tiennent également à saluer la qualité des activités des psychologues-conseillers en orientation dans les écoles.

Nous craignons que le partage des missions accomplies par les psychologues-conseillers en orientation scolaire et professionnelle de l'actuel SOSOP ne péjore la qualité des prestations assurées auprès de nos élèves, qui représentent la majorité de la population consultante des OROSP.

Nous sommes convaincus que la complémentarité des fonctions de psychologue et de conseiller en orientation est une source de richesse et d'efficacité dans la diversité des interventions dont bénéficient élèves, parents et enseignants.

Nous demandons au Grand Conseil et au Conseil d'Etat de tout mettre en oeuvre pour maintenir les prestations actuelles des OROSP et de continuer à procurer à ce service les moyens financiers nécessaires pour qu'il puisse accomplir sa mission auprès de nos élèves.

Dans l'espoir que vous entendrez notre requête, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.'

Signée par 50 enseignants

Lettre-pétition d'enseignants du Collège des Terreaux, du 30 janvier 2009

Prise de position des enseignants du Collège des Terreaux au sujet de l'OROSP

Suite au débat qui s'est tenu lors de la séance du Grand Conseil du 4 novembre 2008, et à son compte-rendu dans la presse locale, les enseignants soussignés tiennent à exprimer pour leur part leur satisfaction en ce qui concerne les prestations offertes par les OROSP (offices régionaux d'orientation scolaire et professionnelle) ainsi qu'en ce qui concerne les activités des psychologues-conseillers en orientation dans les écoles.

Nous craignons que le partage des missions accomplies par les psychologues-conseillers en orientation scolaire et professionnelle de l'actuel SOSOP ne péjore la qualité des prestations assurées auprès de nos élèves, qui représentent la majorité de la population consultante des OROSP.

Nous sommes convaincus que la complémentarité des fonctions de psychologues et de conseiller en orientation est une source de richesse et d'efficacité dans la diversité des interventions dont bénéficient élèves, parents et enseignants.

Nous demandons au Conseil d'Etat et au Grand Conseil de tout mettre en oeuvre pour maintenir les prestations actuelles des OROSP et de continuer à procurer à ce service les moyens financiers nécessaires pour qu'il puisse continuer à accomplir sa mission auprès de nos élèves.

Signée par 31 enseignants

3. AUDITION D'UNE DELEGATION DES PETITIONNAIRES

Les pétitionnaires ont été invités pour être auditionnés lors de notre séance du 19 mars 2009. Cependant, aucun représentant n'a souhaité être présent. La commission, bien qu'elle ait regretté ces absences, a décidé de procéder à l'examen des pétitions comme objet de sa compétence.

4. AVIS DES REPRESENTANTS DE L'ETAT

Le secrétaire général signale que les pétitions ont également été adressées au Conseil d'Etat. Dans les faits, elles concernent plus particulièrement le Grand Conseil puisqu'elles vont dans le sens contraire du postulat du groupe socialiste 08.199, du 4 novembre 2008, "Regroupement des activités d'orientation et rassemblement des prestations de psychologie scolaire", adopté par notre autorité le 4 novembre 2008, par 64 voix contre 23. Par ailleurs, le département partage l'avis des pétitionnaires. Le secrétaire général ainsi que le chef du service de l'orientation scolaire et professionnelle insistent sur le fait que les réactions des enseignants sont surtout dues à l'acceptation du postulat et moins pour les propos tenus par certains membres du Grand Conseil et relatés ensuite dans la presse.

Il faut rappeler que le postulat est une demande d'étude. Le département fera son travail avec sérieux, à fond et en totale transparence. Les travaux n'ont pas encore commencé, car une réflexion importante doit être menée afin de déterminer la procédure à suivre car différents partenaires sont partie prenante. Au terme des différentes discussions, un mandat sera confié à une personne neutre pour établir la synthèse des propositions et y donner suite.

Le personnel a suivi avec intérêt le débat au Grand Conseil et a pris connaissance du texte du postulat. Il s'est senti désécurisé. Les réactions étant souvent de type émotionnel, le chef du service de l'orientation scolaire et professionnelle a réuni tout le personnel pour qu'une franche discussion ait lieu au sein du service. L'acceptation du postulat ainsi que la teneur des propos tenus au Grand Conseil ont été des sujets à étonnement puisque lors de la mise en consultation du projet de loi, 90% des prises de positions ont été positives et aucune opposition ne s'est manifestée. Au surplus, le soutien des membres de la sous-commission de gestion et des finances du DECS était également acquis.

Pour les représentants de l'Etat, la réaction des enseignants a été spontanée et les pétitions ont été déposées comme signe de protestation aux propos tenus au Grand Conseil.

5. AVIS DE LA COMMISSION ET CONCLUSION

La commission s'est interrogée de la provenance exacte de ces pétitions. Elle s'étonne en particulier du fait qu'aucun des signataires ne se sentait réellement concerné par sa démarche.

Il est évident qu'il n'était pas dans les intentions de la commission des pétitions et des grâces de refaire le débat concernant la loi sur l'orientation scolaire et professionnelle (LOSP). Elle a débattu de la suite à donner aux pétitions.

De l'avis d'un commissaire, il est ressorti qu'une interprétation différente peut être faite des pétitions par rapport à ce que la presse en a retenu. Certaines interventions prononcées en plénum sont intolérables. Pour lui, dans l'article de presse, le postulat ne ressortait pas beaucoup, mais plutôt les propos tenus par certains députés. Et si le postulat a dégagé de l'émotionnel, il rappelle que ce n'est qu'une demande d'étude et que cette disposition est réalisée dans d'autres cantons et cela fonctionne à satisfaction.

Un autre commissaire explique que les réactions un peu virulentes de certains députés proviennent du fait que dans les métiers dits du bâtiment, l'OROSP est assez mal perçu. Après les interventions au Grand Conseil, l'OROSP s'est rendu dans les différents centres professionnels – la date de visite étant certes déjà prévue –, mais cela l'étonne un peu.

Une commissaire fait remarquer que les écoles auront de plus en plus besoin des psychologues et que la pétition exprime la crainte de voir le nombre de psychologues-conseillers diminuer.

La commission reconnaît qu'à différents niveaux, il existe une méconnaissance des activités de l'OROSP et que les pétitions, ajoutées au postulat, permettront d'améliorer, s'il y a lieu, les éventuels dysfonctionnements ainsi que la communication si nécessaire.

En conclusion, la commission a fait siennes les inquiétudes des pétitionnaires. Comme le même avis est partagé par le représentant du DECS, elle transmet les pétitions au Conseil d'Etat en lui demandant d'en tenir compte à l'occasion de l'étude et du traitement du postulat du groupe socialiste 08.199, du 4 novembre 2008, "Regroupement des activités d'orientation et rassemblement des prestations de psychologie scolaire".

Elle invite le Grand Conseil à suivre sa proposition et à classer les pétitions.

Le présent rapport a été adopté le 12 mai 2009.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 12 mai 2009

Au nom de la commission
des pétitions et des grâces:

Le président,
S. VUILLEUMIER

La rapporteuse,
C. SIEGENTHALER